



## COMPTE RENDU DU CDAS DU 23 MARS 2021.

Etaient présent-es pour la CGT FINANCES PUBLIQUES, Sandra NOEL (DGFIP CDIF), Morgane MICHE( Douanes), Abdenacer DERBALA (SIE CRETEIL) et Christian AFFRAIX (PCRP3 CRETEIL). L'instance s'est tenue en audio-conférence.

Suite aux déclarations liminaires des OS, le président du CDAS précise que concernant le télétravail et l'absence de médecin de prévention sont des sujets relevant du CHS-CT (ndr : depuis un médecin de prévention a été nommé le docteur Laurence GALICHERE)

Sont ensuite abordés les points à l'ordre du jour.

### 1) Accueil des nouveaux membres.

Le président du CDAS souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CDAS et en particulier à Morgane MICHEL (douanes) et Abdenacer DERBALA.

### 2) Approbation du PV du 06/10/2021.

La CGT FINANCES PUBLIQUES était secrétaire adjointe de l'instance. Le PV est fidèle aux reflets des débats tenus. Le PV est adopté à l'unanimité.

### 3) Présentation de la note d'orientation du secrétariat général

La CGT FINANCES PUBLIQUES a précisé dans sa déclaration liminaire être opposée à la réforme de l'action sociale, son unique objectif étant la maîtrise comptable de ses dépenses. Cette orthodoxie financière se fait bien entendu au détriment des agents et des prestations rendues : régionalisation des l'action sociale, vente des résidences de l'EPAF, diminution annuelle des crédits, sorts des agents affectés dans les délégations, il est en effet impossible pour la CGT de brader et de saccager l'action sociale ministérielle. Ce constat est unanimement partagé par les OS.

Le président du CDAS constate que l'absence de données concrètes au jour de la tenue de l'instance ne peut conduire qu'à la création d'un groupe de travail permettant d'approfondir le sujet.

FO, SOLIDAIRES et la CGT approuvent la démarche. Dans l'immédiat et compte tenu du contexte sanitaire, ce groupe de travail se tiendra en distanciel.

Un point particulier est cependant abordé, concernant les prestations à venir qui doivent tenir compte du contexte particulier du confinement. La note engage les OS à être force de proposition sur ce sujet.

### 4) Projet de transformation du Secrétariat Général

M. CAZALBOU demande à Mme KOCH de présenter le projet de transformation du secrétariat général.

A la demande du président du CDAS, Mme KOCH nous rend compte du groupe de travail auquel elle a assisté dans le cadre de ce projet de réforme. A priori et pour le département du 94, la déléguée étant en retraite au mois de novembre 2021, il n'est pas question dans l'immédiat de recruter un/une autre déléguée. En attente de la nomination d'un coordinateur de l'action sociale régionale. Dans l'immédiat, aux questions légitimes relatives aux 7 associations composantes de l'action sociale ministérielle, il n'a été apporté aucune réponse. Malgré tout l'action sociale ne « serait pas réduite ». Il faut en effet nommer rapidement un coordinateur/trice nationale qui sera en charge de l'animation et le centralisation des budgets des 7 associations composantes de l'action sociale. Il faudra, selon les termes de la déléguée, « un profil de compétence et bon manager ». La déléguée fait état de l'inquiétude marquée des agents aujourd'hui en poste dans les délégations et plus particulièrement des personnels du Val-de-Marne qui voit se profiler les échéances, sans connaître le sort qui va leur être réservé. La réforme prévoit une transformation du secrétariat général et va bousculer les rôles des délégations départementales. A ce stade, aucune piste n'est écartée : soit le maintien des délégations avec une refonte de la doctrine d'emploi des personnels la composant ou une centralisation avec des adjoints en charge des départements. Le sort des délégations est donc lié à la nomination du coordinateur/trice régional(e).

FO intervient pour préciser que cette réforme intervient dans la précipitation sans critère réel de visibilité. Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES partagent le point de vue, précisant que rien en soi n'incitait à une réforme en dehors de motifs budgétaires. Les élus CGT rappellent également que l'absence de politique cohérente à long terme, et à ce titre, l'exemple des résidences ALPAF est symptomatique, entraînant aujourd'hui la vente au secteur privé du patrimoine de cette association. Enfin la CGT FINANCES PUBLIQUES rappelle son opposition ferme à la mise en œuvre de cette réforme.

Le président du CDAS, nous avoue lui même compte tenu du flou entretenu sur les contours de la future action sociale ministérielle, qu'il est dans l'incapacité de répondre, faute d'information aux interrogations légitimes des OS.

On décide donc, de la tenu rapide d'un groupe de travail dans lequel seront étudiés, en fonction des informations connues des membres du CDAS, les conséquences prévisibles de cette réforme. Par ailleurs, la note d'orientation prévoit de mettre en place des « initiatives » en phase avec le contexte covid. Là également, il est impossible aux membres du CDAS d'aller plus loin sur ce sujet, d'une part en raison du confinement décidé pour une période d'un mois (reconductible ?) et de l'absence de recul sur la notion « d'actions compatibles avec le contexte COVID ». On prévoit un groupe de travail dans les 5 à 6 semaine de ce CDAS.

#### 5) Compte rendu du Groupe de Travail du 08/12/2020

La déléguée rappelle les choix qui avaient été arbitrés lors de ce groupe de travail :

Sortie des retraité  
Rendez-vous avec le psychologue et les consultations juridiques  
Les mini-colonies.  
Choix de l'arbre de Noël.

Concernant l'arbre de Noël c'est la fête foraine qui a fait l'unanimité s'adressant à un public large.

Avait été évoqué au cours de ce GT l'intérêt des consultations psychologiques en contexte COVID et de leur maintien. Au même titre les consultations juridiques rencontrent le même succès, même si pour les deux types de prestations, le confinement a bouleversé les règles de consultations, celles-ci se faisant désormais en audio. Il a été rappelé qu'il existe une plate-

forme spécifique COVID et que les consultations concernant ce sujet devaient être redirigées vers cette plate-forme.

Dans le contexte COVID, la sortie des retraités a été annulée l'année précédente, le budget étant reporté sur cartes cadeaux avec une valeur faciale qui avait été portée à 34 €, puis 35 €.

Ce groupe de travail s'était en tenu en audio, chaque OS ayant un créneau horaire pour intervenir et porter ces remarques et interrogations.

Le compte rendu était conforme aux débats et décisions qui ont été prise lors de cette informe. Aucune observation n'est formulée par les OS. On passe au point suivant.

#### 6) Présentation et arbitrage des Crédits d'Actions Locales

La déléguée nous présente les Crédits d'Action Local. Un certain nombre de points ayant fait l'objet lors du groupe de travail du 8 décembre 2020, d'un accord de principe, ne sont pas discutés au cours des débats. Ceux-ci portent pour l'essentiel sur la valeur faciale des cartes cadeaux NATIXIS, la sortie retraité, les mini colonies. On remarque que le budget global est en baisse par rapport à celui de l'année dernière. Cette baisse se traduit par un prévisionnel accusant un déficit de **2 508 €**. Ce déficit prévisionnel doit faire l'objet d'un arbitrage permettant de l'apurer.

L'année précédente, compte tenu du COVID il a été impossible de mettre en place le voyage à St RAPHAEL des retraités. Il avait été décidé d'utiliser le budget dégagé pour revaloriser les cartes cadeaux (jusqu'à 35 €). Avec la coupe franche dans les Crédits d'Actions Locales, il a été décidé compte tenu de l'absence d'action en N-1 à destination des retraités de les privilégier. Cependant, une incertitude demeure quant à la possibilité de la sortie ( repas sur la Seine, dans un bateau privatisé pour les 180 retraités le 6 mai) , compte tenu du contexte sanitaire. Le budget initial de 48 €/ personne est passé à 52 € fait remarquer FO. Cette augmentation s'explique par la privatisation du bateau pour les seuls effectifs des MEFS. La quasi totalité des réservations est bouclée.

L'arbitrage est donc fait sur la valeur faciale des cartes cadeaux et sur les quotients familiaux (QF) définissant la participation des parents aux mini-colonie. Après un débat entre deux OS, la valeur faciale des cartes cadeaux est ramenée à 20€. En effet, la valeur des cartes se calcule par tranche de 10€. Il est donc impossible comme le proposait la CGT de diminuer cette valeur de 25 € à 22 €. En effet cette diminution se traduirait dans les faits soit par l'impossibilité d'utiliser cette carte soit l'obligation pour l'agent de l'abonder jusqu'à concurrence de 30€. Les 3 OS tombent d'accord après débat sur un montant de 20 €. On rappelle également, que compte tenu de l'incertitude due au COVID , ces budgets pourraient être modifiés en cours d'année.

Les thèmes des mini-colonies sont les suivants pour cette année :

- multi-activités ;
- linguistiques ;
- équitation.

Ces thématiques reflètent les choix des parents l'année précédente. Il est proposé, compte tenu des travaux induits par la multiplication des offres, de privilégier ces thématiques.

Les QF prévisionnels étaient les suivants

QF	Prix parent	Prix CAL
<585	30 %	70 %

585-890	40 %	60 %
891-1350	50 %	50 %
1351-2080	70 %	30 %
>2080	80 %	20 %

Après débat les QF sont les suivants :

QF	Prix parent	Prix CAL
<585	15 %	85 %
585-890	20 %	80 %
891-1350	30 %	70 %
1351-2080	50 %	50 %
>2080	60 %	40 %

Il est également demandé si les contractuels, dont le nombre est désormais significatif, sont comptabilisés dans les effectifs pouvant bénéficier de l'action sociale. Si le principe est un « oui », les représentants du CDAS demandent que cette information soit confirmée.

La baisse du budget et les conséquences sur les prestations servies entraînent une question de la CGT : demande pourquoi le budget avait tant baissé et pourquoi cette réserve budgétaire de 6% ?

Il est demandé comment dégager cette réserve.

Monsieur CAZALBOU explique que la levée de cette réserve pouvait se faire au mieux début octobre.

Madame KOCH explique qu'en cours d'année il est plus facile de jouer sur les montants des cartes cadeaux que sur le prix des mini colonies. Elle rappelle également que les cartes cadeaux concernent plus de 1000 enfants et que les mini colonies concernent 50 enfants.

Le spectacle de Noël est celui de la fête foraine. Il aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre pour les agents des MEF et le 5 décembre pour ceux de l'AGRAPH. Compte tenu des incertitudes liées au COVID, la réservation du contrat sera retardée dans le temps afin d'éviter de perdre l'acompte de 30 % qui est versé pour la réservation du spectacle.

Le goûter de Noël est servi aux enfants à partir de 3 ans. L'année précédente du fait de l'annulation du spectacle, les goûters ont été livrés sur les sites par les correspondantes sociales. Cette distribution a donné lieu à une importante logistique. Compte tenu de la retraite annoncée de Mme KOCH, cette distribution, dans l'hypothèse d'une annulation poserait un problème, sujet d'inquiétude pour la déléguée.

Les 3 OS proposent leur aide dans cette hypothèse. Le président du CDAS propose que cet item soit vu dans le prochain groupe de travail dans l'hypothèse d'une annulation. Mme KOCH rappelle que 49 enfants sont partis l'année précédente.

### Restauration

Il y a une baisse de la fréquentation de la restauration collective.

Les agents travaillant sur les sites d'Ivry sur Seine, de l'Hay les roses et un troisième site sont passés au titre restaurant.

Le site de Boissy n'avait plus de restauration. Ils sont passés au titre restaurant.

A Champigny sur Marne, le restaurant est fermé depuis le 1er janvier. Les agents ne bénéficient pas de cette prestation.

Le secrétariat général propose un service par l'AGRAF : les agents s'inscrivent sur le site de l'AGRAF. L'AGRAF gèrera la livraison et la gestion du lieu de restauration. Ce service sera également proposé à Saint Maur même si les agents bénéficient des tickets restau. En effet, sur le site, les infrastructures (ancienne restauration collective ) perdurent. Une expérimentation sur ces sites devait avoir lieu en mars mais du fait des nouvelles mesures, elle a été ajournée.

Il y aura une enquête auprès des agents pour pérenniser ou pas.

Madame KOCH indique que les agents de Champigny auront les titres restau durant cette période tout en sachant qu'il faudrait que cela doit être rapide car ça aura un impact sur le salaire des agents en cas de rattrapage.

Monsieur CAZALBOU demande le déblocage de façon temporaire des titres restaurant pour les collègues de Champigny en attendant l'expérimentation avec l'AGRAF. Il demande un **déblocage rapide** et précise le **caractère temporaire de la décision**.

Après concertation, les OS approuvent cette solution.

La CGT rappelle toutefois que le titre restaurant n'est qu'à 6€ par rapport aux titres délivrés dans le privé. On ne mange pas pour 6€ en Ile-de-France.

FO souligne les difficultés des collègues pour manger au restaurant collectif. Ils doivent réserver leur repas une semaine à l'avance. Tout repas réservé et non pris est payé. Il est demandé un peu plus de souplesse dans la gestion.

FO demande si les équipements de cuisine (frigo, micro onde...) suivent les agents lors des déménagements de trésorerie. Madame KOCH répond que bien évidemment le matériel suivra les agents.

La CGT demande des précisions concernant le « click and collect » concernant les repas et la possibilité pour les agents de manger sur leur poste de travail.

Monsieur CAZALBOU rappelle le décret dérogatoire qui vaut pour toutes les administrations, qui autorisent les agents à manger sur leur lieu de travail.

Une commission concernant les demandes de places en crèche aura lieu fin avril début mai. Il y a une dizaine de demandes.

Après consultation des participants, il est convenu de la date de la prochaine réunion CDAS à savoir le 8 juin à 9h30.

Courant mai, il faudra convenir d'une date pour la tenue du GT concernant la réorganisation.